

SOMALIE ET SOMALILAND
Des militants d'organisations de défense
des droits humains publient une
déclaration

Index AI : AFR 52/002/2003

Au moment où la Conférence de réconciliation et de paix pour la Somalie, entamée il y a quatre mois, reprend au Kenya dans un nouveau lieu et sous l'égide d'un nouveau président, des militants somaliens d'organisations de défense des droits humains signent une déclaration importante, élaborée à partir de leur expérience au long de nombreuses années d'action en grande partie méconnue et risquée en faveur de la défense des droits humains.

Les défenseurs somaliens des droits humains de vingt-trois organisations réunis à Hargeisa du 10 au 18 février 2002, ont déclaré vouloir « *accentuer leur lutte contre les atteintes aux droits humains (homicides arbitraires, actes de torture, détention arbitraire, enlèvements) et travailler à l'égalité des droits pour tous, en veillant à la protection particulière de groupes vulnérables de la population tels que les femmes et les minorités.* » Ils ont affirmé leur soutien aux femmes œuvrant en faveur de la défense des droits humains et menant campagne pour l'éradication de la violence contre les femmes et en faveur d'une pleine participation des femmes à la vie politique et à la construction d'un système de gouvernement démocratique.

En outre, ils ont appelé l'ensemble des autorités politiques somaliennes à « *reconnaître publiquement le rôle légitime des défenseurs des droits humains dans la protection et la promotion de ces droits tels qu'ils ont été définis dans la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme* » et à s'engager à ce que « *les défenseurs des droits humains ne fassent pas l'objet de représailles.* »

Ils ont également appelé l'ensemble de la communauté internationale à protéger les défenseurs des droits humains en danger et à les aider à renforcer les capacités de leurs organisations. La déclaration a été adoptée en présence du Dr Ghanim Alnajjar, expert indépendant des Nations unies pour la Somalie.

Les défenseurs des droits humains dans les régions déchirées par les conflits du centre et du sud de la Somalie sont quotidiennement en danger d'être tués ou

détenus arbitrairement par les milices des différentes factions ou enlevés par des bandits armés à la solde de chefs de faction qui ont peu voire rien fait pour remettre de l'ordre dans les zones qu'ils prétendent contrôler. À Puntland, les organisations de la société civile qui se penchent sur ces exactions sont mal tolérées par les autorités politiques et se trouvent en danger en raison de la non-résolution du conflit armé. Dans le Somaliland par contraste, où règne la paix depuis longtemps, où les droits humains sont respectés, où l'on trouve une presse en grande partie indépendante et où de nombreux partis participent aux élections, les militants sont surtout préoccupés par le système judiciaire rudimentaire et par une représentation politique des femmes et des minorités en diminution.

En novembre 2002, Amnesty International a soutenu, dans une lettre ouverte à la Conférence de paix pour la Somalie, les exigences de groupes de la société civile participant à la conférence qui réclamaient qu'une plus grande priorité soit accordée aux droits humains et refusaient que cette conférence ne soit qu'un partage du pouvoir acquis par la violence et une répartition des gains entre dirigeants des différentes factions armées. La déclaration des défenseurs des droits humains somaliens reprend les préoccupations d'autres militants somaliens lors des pourparlers de paix et répète que « *aucune impunité ne devrait être accordée aux auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité... qui pourraient commettre à nouveau de tels crimes s'ils étaient autorisés à occuper des postes au gouvernement.* »

« *L'issue des pourparlers de paix ne devrait pas être la formation d'un gouvernement de dirigeants de factions armées s'octroyant une impunité totale pour leurs atteintes flagrantes aux droits humains,* déclarait Amnesty International. *Les dirigeants politiques somaliens qui croient en la paix et sont pour le respect des droits humains doivent s'unir maintenant pour faire cesser les violations du cessez-le-feu, les homicides arbitraires, les viols, enlèvements et autres extorsions financières.* » Jusqu'à maintenant très peu de signes laissent à penser que les dirigeants des factions armées sont prêts à s'engager pour sauver la Somalie de la crise apparemment sans fin qui menace la paix et la sécurité régionale.

« Les initiateurs régionaux et internationaux des pourparlers de paix doivent s'efforcer d'obtenir des garanties sur ce point et considérer cet engagement comme condition préalable à tout nouveau gouvernement de transition » était-il encore dit.

Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Complément d'information

Parmi les participants au séminaire organisé par Amnesty International, Novib et International Cooperation for Development au Somaliland, dans la seule zone sûre depuis la désagrégation de l'ancien État de Somalie en 1991, on comptait des défenseurs des droits humains de Mogadiscio, comme le Peace and Human Rights Network, des organisations de femmes militantes, l'organisation de défense des droits humains du Dr Ismail Jumale, le Centre pour les droits humains de Dulmiid de l'État régional du Puntland, l'organisation de défense des droits humains Isha de Baidoa, l'organisation Kisima de défense des droits humains et pour la paix de Kismayu, la Coalition des femmes de Nagaad, Hornwatch et plusieurs autres organisations du Somaliland.

Le gouvernement du Somaliland en place depuis douze ans n'est toujours pas reconnu internationalement. Le gouvernement national transitoire (TNG, Transitional National Government) soutenu par les Nations unies a peu d'autorité, même dans Mogadiscio, au terme de son dernier mandat de trois ans. Deux coalitions rivales comprenant plus d'une douzaine de factions armées qui s'appuient sur les liens de clans - l'une liée au gouvernement national de transition et l'autre soutenue par l'Éthiopie - continuent à se battre pour le pouvoir. Les violations du cessez-le-feu d'octobre 2002 se poursuivent sans qu'il y ait sanction. λ

Le texte complet de la Déclaration peut être consulté sur le site d'Amnesty International, avec des liens vers le texte en somali.

Le texte de la lettre ouverte d'Amnesty International à la conférence de paix pour la Somalie peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://web.amnesty.org/ai.nsf/Index/AFR520022002?OpenDocument&of=COUNTRIES\SOMALIA>.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à